

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Buffalo et du lac Huron, avec la faculté d'acheter de la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich, leur ligne de voie ferrée, et pour d'autres objets.

**A**TTENDU que la compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Godwich est devenue gênée dans ses affaires et hors d'état de parachever la portion de voie ferrée qui reste de leur ligne entre le village de Paris et la ville de Goderich, et de terminer cette ligne, et qu'il est tout-à-fait désirable et qu'il serait un grand avantage pour la partie de la province par où devra passer la ligne du dit chemin de fer, et pour la province en général, que la partie de ce chemin qui se trouve entre le Fort Eric et Paris, soit parachevée et terminée d'une manière plus parfaite et compléte ; et attendu que les personnes dont les noms sont ci-après mentionnés se sont, ensemble et avec d'autres, associées dans le but d'acheter de la dite compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Godwich, la ligne entière de son chemin de fer, tant celle qui est déjà faite, que celle qu'elle est autorisée à faire, ainsi que les terres et les héritages acquis par elle pour faire et compléter cette ligne, et tous les droits, privilèges, équipages de roulage et autres propriétés, bâtieses et leurs dépendances, et toutes autres choses appartenant à la dite compagnie, soit qu'elles soient situées en Canada ou ailleurs ; et pour compléter et faire fonctionner le chemin de fer ; lequel chemin est destiné, quand il sera parachevé, à relier le Fort Erié et Goderich ; et, attendu que Robert Hilario Barlow, ci-devant d'Angleterre, et maintenant de Brantford, écuyer, au nom des dites personnes, a fait une convention, laquelle porte la date du onzième jour de février, dans l'année de Notre Seigneur, 1856, avec la dite compagnie du chemin de fer de Buffalo, Brantford et Goderich, pour les fins susdites, de l'assentiment des actionnaires de la dite compagnie témoigné par une majorité des votes pris à une assemblée spéciale des dits actionnaires, tenue à Stratford, dans le comté de Perth, le 19e jour de décembre 1855 ; et attendu que les dites personnes ci-après mentionnées, ou quelques-unes d'elles, tant en leur propre nom qu'en celui d'autres, ont demandé par requête à être incorporées ; En conséquence, sa majesté, etc., etc., etc.

Charles Mackirdy, Henry Robarts, Thomas Wilde Powell, Henry W. Andrews, Henry Beardshaw, William Baines, Joseph Goodwin Kershaw, H. Grisewood, W. O. Dodgin, John Proctor, Joseph Curling, Jacob Huille, junr., John Wilton, Robert Hilario Barlow, Adolphus Frederic Slade et Edward Heseltine, ensemble et avec toutes personnes qui ont déjà souscrit, ou qui souscriront, en vertu des dispositions de cet acte, à quelques part ou parts dans la dite entreprise, ou en deviendront propriétaires,

Certaines personnes incorporées.